

**Procès-verbal du Conseil d'école n°1 – lundi 4 novembre 2019 -
Ecole élémentaire 9 rue de la Plaine – 75020 Paris**

Présents :

- La directrice Mme Truchot
- La Responsable Educatif Ville (REV) : Mme Chinaud
- L'équipe enseignante représentée par Mmes Berko, Delorme, Le Bars, Leca-Latruffe, Guérin, Pousset, Ricci et M Guichard.
- Les professeurs de la ville de Paris représentés par : M. Carré (EPS).
- Les représentants des parents d'élèves :
 - FCPE : Mmes Raugel (CE2A), Turco (CE2C), Mme Casellato (CE2C), Rouhaud (CM1) et
 - APE-PGC : Mmes Lotoré (CE2B), Merrere (CM2), M Benaroche (CP et CE2B).
- Un représentant de la mairie : M Renaud, chargé des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace public, Adjoint à la maire du 20eme.

Absents excusés : M L'huillier, PVP musique, Mme Lambla (PVP Arts Plastiques)

1/ Le temps scolaire :

Vie de l'école

Le règlement intérieur : il s'appuie sur le règlement type départemental. Il ne fait pas l'objet de modification par rapport à l'an passé.

Les points importants rappelés sont :

- l'assiduité obligatoire: un signalement doit être effectué à l'académie dès quatre ½ journée d'absences dans le mois ;
- Une autorisation écrite est obligatoire pour les enfants qui sortiraient seuls.
- L'utilisation du téléphone portable par les élèves est interdite au sein de l'école.
- Les sanctions possibles : suppression d'une partie de la récréation, enfant perturbateur mis à l'écart du groupe sous la surveillance d'un adulte. Se référer également au règlement de cour, signé par les élèves et les parents et affiché dans la cour de récréation.
- Les médicaments ne peuvent être donnés que si un PAI est en place. C'est aux parents de signaler toute allergie ou pathologie nécessitant éventuellement des médicaments.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des parents représentants présents.

La charte de la Laïcité :

Elle sera distribuée via les cahiers de correspondance en même temps que le règlement intérieur et devra y rester afin que les élèves puissent s'y référer. Elle est également affichée dans le hall de l'école.

Le numérique à l'école : les tablettes sont régulièrement utilisées dans l'école en fonction des projets, avec ou sans la borne wi-fi. La durée de la connexion wi-fi est inférieure à 1h/semaine.

Les élèves du cycle 3 signeront la charte internet académique avant de faire des recherches. Ils apprendront avec leurs enseignantes à rechercher les sources des informations qu'ils trouvent et à se former aux dangers d'Internet.

Le transport pour les sorties scolaires : continuation de l'utilisation des tickets pour les sorties. Les tickets de novembre et décembre ont été fournis. Ce sont les directeurs et le référent qui sont habilités à autoriser les sorties.

Il est rappelé que le pass-navigo est pris en charge par la ville de Paris (hors frais d'adhésion) lorsque les parents en font la demande, mais cette utilisation pour les sorties scolaires est complexe, aussi l'utilisation des tickets est continuée.

Partie pédagogique :

Les évaluations CP et CE1

Les évaluations de début d'année ont eu lieu. La prochaine aura lieu fin janvier pour le CP.

Elles visent à définir des groupes de besoins (si le taux de réussite est inférieur à 30%) et des groupes fragiles (si le taux de réussite est compris entre 30% et 50%). Les retours seront donnés, prochainement, aux parents (mi-novembre).

Les parents des élèves fragiles seront conviés pour faire un point, l'objectif étant de réfléchir à comment faire progresser l'élève conjointement.

L'enseignement des mathématiques

Un référent est venu former sur 2 jours les enseignants de cycle 3 (CM1-CM2) sur de nouveaux supports en lien avec les fractions et les groupes décimaux (reconnus comme zone de fragilité chez les élèves). Cette formation sera continuée en partenariat avec les enseignants du 11 Plaine.

Inscription au concours Kangourou pour les classes de CM2, CM1 et CE2C. Travail sur la résolution de problème (un accès à une banque de problème a été mis en place). Les classes vont s'entraîner tout au long de l'année, le concours aura lieu fin mars.

L'organisation de l'enseignement de l'anglais : toutes les classes font de l'anglais cette année avec leur enseignant. Pas d'échanges de service. A noter, qu'une demande d'assistant en anglais est faite chaque année, malheureusement, une fois de plus la candidature de l'école a été refusée.

Les projets des classes

CP / CE1 :

- Une sortie à la ferme de Gally : visite de la ferme et des animaux, atelier sur les empreintes.
- Les deux classes vont bénéficier d'un atelier musique à chanter et musique à danser 1h par semaine par classe jusqu'à la fin de l'année, en partenariat avec le conservatoire du 20ème.
- Un dossier est en cours pour « *une classe à Paris* ». Ce sont des intervenants dans différents domaines qui viennent aider à monter un projet.

Pour les 3 CE2 :

- Cinéma,
- Permis piéton. Un policier vient sensibiliser aux risques de la route. Les élèves passent des épreuves en mars et un diplôme leur est remis.
- Différentes demandes ont été réalisées mais qui n'ont pas encore abouti.

CE2B :

- Projet d'écriture d'un conte animé. L'idée est d'écrire un conte puis de l'illustrer avec des pop-up. Ce travail sera réalisé en lien avec le professeur d'art plastique.
- Sorties : des demandes ont été formulées pour une sortie cinéma, une sortie musée et une sortie théâtre. En attente de réponse à l'heure actuelle.

CM1 :

- Sortie au Théâtre Dunois en décembre, sortie cinéma pouvoir un film de Michel Ocelot.

CM2 :

- Cinéma le 18/12 « *Dilili à Paris* » avec les CM1.
- Une demande à la cité des sciences sur l'astronomie, la lune, a été formulée.
- Pour la fin d'année, souhait de réaliser un clip vidéo sur une chanson en anglais. Cela permettra d'aborder la thématique du numérique. Une chorégraphie sera réalisée à cette occasion.
- La classe est en recherche d'une correspondante en anglais.
- Une réflexion est en cours pour réaliser une sortie commune CM1, CM2 sur le thème de l'histoire (Invalides et/ou château de Compiègne).

Projet sur les droits de l'enfant pour la journée du 20 novembre

- Les classes de CE2, CM1 et CM2 vont choisir un droit à présenter sous forme d'affiche aux autres élèves. Toute l'école est concernée. Les affiches seront exposées dans le préau. La classe de Cm2, prépare des saynètes qui présentées et filmées.

Le projet pédagogique du professeur d'EPS, l'activité natation, la difficulté d'accès au stade

M. Carré présente la programmation des activités EPS. Il travaille par cycle, de vacances à vacances, à chaque fois sur des

compétences spécifiques.

Chaque niveau de classe bénéficie d'une journée ou demi-journée pour la découverte d'une activité. Cette année, une nouveauté, la classe de CM1 aura une journée sur le thème de la découverte du handicap.

Piscine : réalisation de tests de l'aisance aquatique pour les CM2 : tout le monde a réussi.

Concernant le test du savoir nager pour les CM2 : de très bons résultats. 22 élèves sur les 26 ont passé l'étape 5, 20 élèves ont eu l'étape 6 équivalent au niveau 6eme.

Concernant la pratique de l'activité sportive au stade : les classes ne vont plus au stade les après-midis car l'équipement est ouvert à tous et la cohabitation était difficile. Il n'est pas possible de surveiller les élèves et, en même temps, de veiller aux va et viens des personnes qui passent, voire interpellent les élèves.

Un mail a été envoyé à la mairie et est resté sans réponse. Le souhait est de pouvoir utiliser le stade pendant le temps scolaire sans être gêné et sans risque pour les enfants. Les enseignants demandent à ce que le stade ne soit réservé qu'aux scolaires sur leur temps d'occupation, à savoir : les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 et le mardi de 13h30 à 15h.

Une lettre va être envoyée à la mairie, à la DJS. Les parents appuieront cette demande.

La course longue est maintenue cette année, elle aura lieu courant avril.

La liaison école collèges

Ce lundi après-midi, des anciens élèves de l'école, collégiens à Lucie Faure, sont passés voir les CM2 et ont répondu à leur questions concernant la 6^{ème}. Le projet de travailler avec les 6eme sur le prix incorruptible (prix littéraire) est en cours. De même, comme l'an passé, une séance de hip-hop aura lieu, en partenariat avec le professeur d'EPS, M. Carré et l'enseignante.

Les directrices sont invitées aux réunions de conseils école-collèges (Ravel, Boucher, Lucie Faure), plusieurs fois dans l'année.

Une réunion avec les 3 collèges aura lieu au 11 plaine le 21 novembre à 18h pour les parents des CM1/CM2

Pas de modifications de sectorisation des collèges cette année.

2/Le temps péri-scolaire

Le temps de la cantine et les activités proposées

Ateliers du midi : ludothèque/ jeux d'imitation Aïssatou (référente des CP), jeux sportifs sur l'intégralité du temps d'interclasse 2 créneaux. Ateliers informatiques (cahier d'inscription 18 enfants).

Il n'y a plus d'atelier dessins. Espère le remettre en œuvre début décembre.

L'équipe de foot féminin est relancée. Une affiche va être apposée demain. Cela aura lieu le temps du midi et est ouvert à tous hormis les CP.

Coin lecture et coin dessin dans la cour.

Les parents d'élèves demandent à ce que les jeux du midi, soient moins orientés compétition et plus dans le collaboratif.

Le temps d'étude : quatre animateurs

Aïssatou pour les Cp, Martine, Ce1 et CE2, Denis, CE2, Mathieu et Ayoub, CM1+CM2

Les ateliers TAP :

Il y a 11 ateliers pour le mardi et 10 ateliers pour le vendredi.

Le choix des ateliers est assez varié dans différents domaines, tel que la culture, les sports et les arts visuels.

Certains ateliers sont partagés avec le 11Plaine.

Les ateliers sont attribués par trimestre avec la possibilité de refaire le même atelier si celui-ci n'est pas complet.

Les enfants évoquent leur choix en début d'année et un nouveau point est fait avant le 2eme trimestre pour revoir les attributions des ateliers.

Le cycle de 3 ans se termine et de nouveaux ateliers seront à prévoir pour l'an prochain.

3/ Sécurité

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) :

Deux PPMS distincts : l'un pour le risque de confinement, l'autre pour le risque d'intrusion. Tout le personnel de l'école a eu un temps d'information et de réflexion sur ces protocoles. Des exercices sont prévus au fur et à mesure de l'année scolaire. Un exercice dit confinement aura lieu prochainement, les parents seront informés après l'exercice.

Les annexes à destination des parents seront transmises avec le règlement intérieur.

A retenir : chacun est citoyen responsable et la sécurité est l'affaire de tous. En cas de danger ou de comportement étrange remarqué à l'extérieur de l'école, nécessité de prévenir **17 ou 112, numéros à mémoriser**.

Les travaux :

L'audit a été remis à la mairie mais n'a pas été communiqué aux directeurs du groupe plaine grands champs, malgré la demande de la personne qui a réalisé ce rapport.

Des travaux ont été réalisés quant aux points qui avaient été soulevés.

A noter qu'il reste à corriger :

- L'alerte incendie ne s'entend pas dans la salle des maîtres, le logement de fonction, le centre de loisirs, le bureau des REV.
- L'alarme PPMS n'est pas entendue dans les escaliers, dans le préau et très mal depuis l'intérieur des classes.

Le point canicule : un récapitulatif des travaux à prévoir a été envoyé à la CASPE.

Le stationnement devant l'école et la signalisation du passage clouté :

Les voitures et camions stationnent en face de l'école ce qui gêne la visibilité, rend le plan Vigipirate caduque. Que faire ?

M Renaud va voir ce qui peut être réalisé et vérifier la mise en conformité de la zone.

Il semblerait intéressant de remettre un autre panneau signalétique de passage piéton et un signallement au sol de l'interdiction de stationner.

4/ Vie de l'école :

La coopérative scolaire :

Cette année encore, la coopérative subventionne entièrement trois sorties scolaires : une au théâtre, une au cinéma et une au musée.

De plus, chaque classe est abonnée à un magazine et toutes les classes participent au prix littéraire les incorruptibles.

Prochaine entrée en caisse : l'argent des photos de classe.

Fin du conseil. Le prochain conseil aura lieu le lundi 20 janvier 2020.

La présidente, Mme Truchot, directrice

Le Président, M Benaroche, APE

